

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2009
COMPTE RENDU**

Etaient présents :

MM. ZANARDO – TRITZ – OLIVIER – SANTAROSSA – BREVI – BARBIER –
BESSEDJERARI – WEY – BANAS – MARCHE – GRASSELLI – MINARY
Mmes OUABED – GUILLON – SCHILLE – BOULANGER – DE SOUZA – BUHSING –
TOURNEUR – VIGO HABRAN

Etaient représentés :

MM. CLAUSSE – FILIPPI
Mmes FOGLIA – VELVELOVICH – DE ISEPPI – HENQUINET – VIGO-HABRAN

Etaient absents :

M. LAFOND
Mme TUCCONI

Secrétaire de séance : Mlle BUHSING

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du 28 septembre 2009.

Il est approuvé à l'unanimité.

Le maire souligne que le sujet de l'intercommunalité est évoqué lors de chaque conseil et plus particulièrement ce soir, dans le cadre de la présentation des rapports d'activité.

Il précise que ce conseil municipal est aussi important à ses yeux que celui du vote du budget car ils évoquent les orientations politiques.

1- Versements de subventions

Olivier TRITZ propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 270.79 € à La Boule Lyonnaise pour rembourser les frais de déplacement à Le Pouliguen dans le cadre du championnat de France.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Jean-Paul OLIVIER propose de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'Union Locale des MJC du Pays Haut dans le cadre de l'organisation de la « semaine de solidarité internationale » qui aura lieu du 7 novembre au 13 décembre 2009.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

2- Aire d'accueil des gens du voyage – Convention Ville de Jarny/Communauté de Communes du Pays de l'Orne/Ville de Briey

Olivier TRITZ explique qu'il s'agit d'une aire d'accueil de grand passage qui permet d'accueillir les déplacements importants entre avril et septembre.

Il précise que ce point n'a pas encore été abordé en commission « Aménagement du territoire et Développement durable » car il s'agit pour le moment d'une délibération de principe.

Il expose que, suite à l'alerte donnée par le préfet concernant l'absence d'une aire de grand passage, la Ville de Briey s'est proposée pour fournir le terrain. Ce terrain se trouve sur le site de Brouchetière, entre Briey et Joeuf, direction Moyeuve-Grande.

Olivier TRITZ indique que la convention sera présentée lors d'un prochain conseil.

Il propose aux membres du conseil municipal :

- d'accepter le principe de partenariat entre la Ville de Briey, la Communauté de Communes du Pays de l'Orne et la Ville de Jarny pour la réalisation de l'aire de grand passage,
- de valider la clé de répartition financière de la façon suivante :
 - o Participation de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne à hauteur de 50 %,
 - o Participation de la Ville de Briey à hauteur de 25 %,
 - o Participation de la Ville de Jarny à hauteur de 25 %.

Il ajoute que cette délibération de principe permettra d'obtenir une subvention d'un montant de 80 000 € de la part de l'Etat.

Le maire rappelle que la loi Besson relative à « l'accueil et l'habitat des gens du voyage » impose la réalisation d'aires, conformément au schéma départemental. Il informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier au sous-préfet dans lequel il signale que la Ville de Jarny a respecté ses engagements et qu'il espère la même chose de leur part.

Il souligne que, dès l'ouverture de l'aire d'accueil – qui a été saccagée dernièrement – tous les campements sauvages seront strictement interdits et il compte sur l'Etat pour faire respecter la loi. Il assure que si ce n'est pas le cas, aucune suite ne sera donnée à cette délibération de principe liée à l'aire de grand passage.

Pierre MARCHE indique que la position du groupe Jarny Gagnant à ce sujet reste inchangée. En effet, il explique que la loi Besson impose la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage et promet en contrepartie une participation de l'Etat à hauteur de 70 %.

Or il remarque, qu'une enquête démontre que ce taux de subventionnement n'a pas été respecté, précisément pour le cas de Jarny où les 70 % sont loin d'être atteints. Il demande des précisions sur le montant exact des subventions qui ont été accordées.

Il signale que le groupe n'autorisera le maire à signer cette convention qu'à la seule condition que l'Etat respecte ses engagements en matière de subvention.

Olivier TRITZ explique que l'Etat prend en charge les investissements nécessaires à concurrence de 70 %, lorsque les travaux sont conformes aux normes techniques définies par décret mais il est rare de rentrer dans ce cadre là.

Il ajoute, qu'en ce qui concerne l'aire de grand passage, l'Etat ne parle pas de 70 % de subvention mais d'une participation forfaitaire de 80 000 €.

Il annonce que l'investissement lié à l'aire de grand passage sur le site de Brouchetière devrait s'élever à 350 000 € H.T. avec la clé de répartition financière qui a été donnée précédemment.

Pierre MARCHE répète que, selon eux, les jarnysiens ne doivent pas supporter le coût de cet investissement à la place de l'Etat et que pour cette raison, le groupe Jarny Gagnant maintient sa position et s'abstiendra.

Christian MINARY demande combien d'aires d'accueil des gens du voyage sont réalisées et si la CCPO supporte 50 % du coût de l'investissement dans le cadre de la compétence « gens du voyage » qu'elle détient.

Il rappelle qu'il a voté pour la réalisation de l'aire mais il s'interroge aujourd'hui sur l'urgence de ce projet.

Olivier TRITZ répond que pour le moment il est urgent d'obtenir ces 80 000 € car l'aire devra se faire avec ou sans cette subvention.

Christian MINARY remarque que la convention n'a pas été jointe à la note de synthèse.

Olivier TRITZ précise que la délibération présentée aujourd'hui porte uniquement sur l'accord de principe et la clé de répartition financière mais en aucun cas, elle autorise le maire à signer la convention. Cette dernière sera transmise en commission « Aménagement du territoire et Développement durable » et aux membres du conseil municipal au moment venu.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 5 Abstentions.

3- Approbation du règlement intérieur de l'aide sociale facultative

Catherine GUILLON présente le règlement intérieur de l'aide sociale facultative.

Elle souligne qu'un travail de collecte des données auprès des différents acteurs locaux, tels que les associations caritatives, a été effectué de septembre 2008 à février 2009.

Elle dit que suite à cette étude, un constat a été fait, concernant les aides alimentaires, à l'énergie, au transport et autres besoins, qui a permis de retravailler les aides en place actuellement.

Elle donne les différents changements qui ont été effectués par rapport à l'ancien règlement :
« - les bons alimentaires : le montant du bon alimentaire sous la forme actuelle, ne prend pas en compte la configuration familiale. Désormais, un bon alimentaire sera délivré en fonction des ressources des demandeurs, après abattement des différentes charges, et en fonction du nombre de personnes qui composent le ménage.

- les aides financières relatives à l'énergie et l'eau : le conseil général et l'Etat délivrent déjà une aide, une seule fois par an. La ville de Jarny souhaite intervenir sous forme d'aide financière pour contribuer au rééquilibrage d'un budget fragilisé par un imprévu. La somme de 150 € par facture d'énergie impayée a été déterminée.

- l'aide à la mobilité : une aide sera apportée aux jarnysiens rencontrant des difficultés dans leurs déplacements notamment dans le cadre d'une embauche car les dispositifs existant en matière de transport restent inadaptés dans certaines situations d'urgence. Les chèques services pourront être utilisés dans les stations services du secteur. »

Elle précise que les aides seront désormais attribuées sous forme de chèques services.

Elle rappelle qu'en 2008, la collectivité a versé 3 000 € d'aides alors que la somme de 10 000 € a été votée pour le budget 2009. Elle précise que pour le moment, il n'a été versé que 3 000 € d'aides car celles-ci ont été délivrées en fonction de l'ancien règlement.

Elle remarque que le nombre de familles qui bénéficient d'aides sociales a augmenté de 50 % cette année.

Pierre MARCHE indique que le groupe est favorable à la modification du règlement de l'aide sociale facultative car les critères d'attribution sont équitables.

Il demande pourquoi un bon alimentaire correspond à 220 € pour un adulte alors que le seuil de pauvreté s'élève à 750 € pour assurer la totalité des charges.

Il souhaiterait que la périodicité de ces bons soit indiquée dans le règlement.

Catherine GUILLON explique que les calculs ont été basés sur un indice lié à l'inflation des produits alimentaires de base et que toutes les charges du ménage ne peuvent être prises en compte.

Christian MINARY demande si les conditions liées à la situation administrative prévues dans le règlement doivent être satisfaites conjointement ou séparément.

Il reprend le paragraphe « 3.1.3. Conditions liées à la situation administrative » et relève qu'une exception est prévue pour les personnes sans domicile fixe mais qu'une personne qui

vit à Jarny depuis plusieurs années, qui n'est pas française mais qui peut voter en France ne pourrait pas profiter de l'aide.

Catherine GUILLON précise que le règlement s'est appuyé sur les droits liés au Revenu de Solidarité Active (RSA) qui prévoient notamment l'obligation de 5 ans de présence sur le territoire français pour bénéficier de ce droit.

Le maire propose que la commission étudie le point soulevé par Monsieur MINARY.

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

4- Destination de la coupe 11 lieudit « La Fontaine aux Chênes » pour l'exercice 2009/2010

Hervé BARBIER demande au conseil municipal de décider de la destination de la coupe 11 du lieudit « La Fontaine aux Chênes » (située derrière le domaine de Moncel) pour l'exercice 2009-2010 et propose :

- de vendre les grumes façonnées, les grumes seront vendues par l'ONF en vente groupée,
- de délivrer aux affouagistes les houppiers, taillis et petites futaies,
- de désigner les produits ainsi que les découpes des grumes en collaboration avec l'agent ONF,
- de confier l'exploitation des grumes à un entrepreneur et d'autoriser le maire à signer les contrats correspondants,
- de fixer la taxe d'affouage à 6,86 € du stère TTC.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

5- Convention d'utilisation de l'Aquapôle du Jarnisy – Année scolaire 2009/2010

Le maire propose aux membres du conseil municipal – dans le cadre de la mise à disposition de l'aquapôle du Jarnisy aux écoles pour l'enseignement des activités de natation – de l'autoriser à signer la convention qui organise les modalités d'utilisation, jointe à la note de synthèse.

Pierre MARCHE dit que le groupe Jarny Gagnant est d'accord sur le principe d'accès gratuit des écoles à l'aquapôle. Il précise qu'en ce qui concerne le poste de Monsieur LEMAREC, il estime que la Ville de Jarny est lésée car elle supporte 19 800 € - selon le bilan financier – à la place de la Communauté de Communes du Jarnisy.

Olivier TRITZ propose de revenir sur le détail du bilan financier joint au compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2009, concernant le poste de Monsieur LEMAREC.

Il rappelle que la mise à disposition de Monsieur LEMAREC dure depuis 1996 et que d'autres délibérations ont été prises à ce sujet depuis 2001.

Il précise qu'auparavant, lorsque Monsieur LEMAREC était mis à disposition à la Ville de Joeuf, la Ville de Jarny supportait 28 000 €. Il ajoute qu'il est nécessaire de conserver ce principe de mise à disposition car dans l'hypothèse où Monsieur LEMAREC ne serait pas mis à la disposition de l'aquapôle, la Ville devrait d'une part, supporter son salaire malgré tout, et d'autre part, payer les entrées des groupes scolaires à la piscine.

Il conclut en disant : « finalement, le maître nageur fait son métier et les enfants vont à la piscine. »

Pierre MARCHE maintient que la Ville de Jarny supporte la moitié du salaire d'un maître nageur qui travaille dans un équipement intercommunal.

Le maire rappelle que la philosophie de Pierre MARCHE, au départ, était d'embaucher de nouveaux maîtres nageurs.

Il explique que la CCJ n'était pas obligée de reprendre les maîtres nageurs de la Ville et que si elle ne l'avait pas fait la Ville de Jarny aurait dû supporter leurs salaires malgré tout.

Il souligne que Pierre MARCHE faisait partie de ceux qui trouvaient que la Ville de Jarny pourrait compter moins de délégués intercommunaux. Le maire se demande quelle serait la situation actuelle si cela avait été le cas.

Pierre MARCHE indique que les jarnysiens seront informés de la situation. Il conclut en disant que le groupe Jarny Gagnant est favorable au principe de gratuité des écoles mais qu'il est contre le poste de Monsieur LEMAREC donc il s'abstiendra.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 5 abstentions.

6- Communauté de Communes du Jarnisy – Rapport annuel du président – Exercice 2008

Le maire fait lecture du mot du président inséré dans le rapport annuel :

« Une fois de plus, le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Jarnisy, présenté au Conseil communautaire, démontre le dynamisme de notre communauté de communes :

- de nombreux services sont rendus à notre population,
- une attention particulière est portée à l'évolution économique de notre territoire,
- et nous avons réalisé un investissement conséquent avec l'équipement aquatique qui était tant attendu.

La Communauté de Communes du Jarnisy est dans l'action et a su démontrer l'utilité de son existence.

Mais les élus communautaires agissent dans un contexte économique et financier difficile, accentué par les transferts de charges et la baisse des dotations de l'Etat.

La fin programmée de la taxe professionnelle ne peut être que préjudiciable à nos finances. L'arbitrage politique doit être plus que jamais réactif et efficace. Nous avons collectivement la responsabilité de l'obligation de résultat. Il nous faudra trouver les meilleures solutions qui garantissent l'équilibre budgétaire et nous permettent de continuer à construire un avenir commun pour notre territoire. »

Le maire remarque que l'activité de la communauté de communes est financée principalement par les dotations de l'Etat et souligne qu'il n'existe pas d'imposition des ménages.

Il annonce que la situation financière est « tendue » et qu'elle le sera davantage, suite à la suppression de la taxe professionnelle. Il estime que tout lien sera ainsi coupé entre les collectivités et les entreprises.

Le maire donne les chiffres qui prouvent que l'évolution de la taxe professionnelle qui était déjà médiocre ces dernières années ne fait qu'empirer.

Il explique que l'Etat s'engage à compenser les recettes liées à la taxe professionnelles, à partir de 2010, par les dotations or il rappelle que l'Etat n'avait déjà pas respecté cet engagement suite à la réforme Strauss-Kahn en 2000.

Le maire craint que les ménages soient obligés de payer pour obtenir de nouveaux services et que la qualité du service public, quelle que soit la catégorie sociale, soit remise en cause car elle sera réservée aux personnes les plus aisées qui pourront payer des entreprises privées.

Par ailleurs, il constate que les entreprises ont de moins en moins de devoirs mais de plus en plus de droits.

Le maire parle de « révolution conservatrice à l'envers ». Il dit qu'il y a eu une révolution en 1789 qui a mis en place certaines choses et qu'aujourd'hui on assiste à une révolution qui détricote tout pour servir les intérêts de quelqu'un.

Il indique qu'un parlementaire a relevé que le premier ministre a reçu toutes les branches du MEDEF au sujet de la suppression de la taxe professionnelle mais il n'a reçu aucune association des collectivités.

Selon lui, un débat aurait dû être organisé autour des thèmes suivants :

- qui fait quoi ?

- comment les services sont-ils rendus ?
- quelle structuration les collectivités souhaitent-elles ?

Cela aurait permis de définir le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales puis de déterminer les ressources, au lieu d'étrangler les collectivités et de décider ensuite qui fait quoi.

Après avoir donné l'exemple du département qui n'aura plus suffisamment de ressources pour aider les collectivités et qui n'aura plus qu'à exécuter ce que l'Etat lui dit de faire, le maire déclare que la situation est scandaleuse et d'une gravité exceptionnelle.

Il confirme son opposition à la suppression de la taxe professionnelle. Il constate que face à la crise actuelle, les collectivités ont sauvé le pays en apportant diverses aides aux administrés et aujourd'hui, l'Etat leur « tape sur la tête ».

Il ajoute que le gouvernement annonce que l'impôt sur le revenu ne subit aucune hausse alors qu'il augmente 13 autres taxes (notamment Internet, les assurances, les ordures ménagères, l'essence, etc). Puis il fait référence au bouclier fiscal et à la fiscalité du patrimoine, sur lesquels une réflexion pourrait être faite selon lui.

Le maire explique que le programme municipal devra certainement être revu et retravaillé tant pour la Ville que pour la Communauté de Communes du Jarnisy. Dans le contexte actuel de la baisse constante des dotations, il expose son action en plusieurs étapes :

- 1^{ère} étape : il a interpellé les jarnysiens par le biais d'une lettre,
- 2^{ème} étape : il organise un débat au sein du conseil municipal,
- 3^{ème} étape : toutes les communes membres de la CCJ sont invitées le jeudi 3 décembre 2009 à l'Espace Gérard Philippe où il s'exprimera sur les questions de gestion et de politique. Il ajoute que Luc Ritz, le président de la commission d'évaluation des charges interviendra également et que toutes les pistes seront explorées au sujet de l'avenir de la CCJ.

Il rappelle que différentes commissions sont en place et qu'elles étudient la stratégie à mettre en place, tout en garantissant à la population la qualité du service public à moindre coût.

Il précise que la réflexion porte aussi sur la fusion intercommunale présentée en 2006, et pour laquelle le maire était favorable. Il remarque aussi que les habitants de Jarny vont régulièrement à Metz donc il est normal d'échanger avec l'agglomération messine sur des questions diverses (transports, habitat, formation, économie, eau potable,...). Il énonce quelques réflexions :

- quel projet ?
- quelle solidarité ?
- quelle méthode ?

Il dit qu'il s'agit d'une discussion sur la mutualisation des moyens sur l'aire urbaine de Metz.

Intervention de Christian MINARY :

« Les projets de loi déposés au conseil des ministres de ce 21 octobre, faisant suite aux conclusions du rapport Balladur-Mauroy, constituent, comme il vient d'être démontré, une attaque sans précédent contre la démocratie communale et la démocratie politique en général. La suppression de la taxe professionnelle ne peut qu'entraîner l'asphyxie financière des communes, contraignant les élus à augmenter les impôts locaux ou à tailler à la hache dans les services publics offerts à la population, qui devra alors se tourner vers les prestataires privés. C'est aussi ce que mettent en pratique les contre-réformes/privatisations de La Poste, de la SNCF, des hôpitaux. Est-ce un hasard si dans ce contexte le PDG de Veolia devient PDG d'EDF tout en restant président de Veolia ? Mais pour parvenir à ces fins, le gouvernement doit aussi s'attaquer à toutes les structures issues de la révolution française, communes, départements, qui assurent la représentation des citoyens et le lien de proximité avec leurs élus. C'est pourquoi les projets actuels comprennent un volet important sur le renforcement des mesures autoritaires imposant l'intercommunalité et visant à la disparition des 36000 communes.

La loi Chevènement de 1999 était antidémocratique. Rappelons qu'elle a permis l'intégration forcée de onze communes au sein de la Communauté de communes du Jarnisy, contre la

volonté de leurs conseils municipaux, et a ensuite interdit à trois communes d'en sortir. Si les projets actuels sont adoptés, les dispositions antidémocratiques seront considérablement aggravées. La carte intercommunale devra être achevée en 2011 et à partir du 1er janvier 2012 le préfet bénéficiera de pouvoirs exorbitants quasi-dictatoriaux, qui sont la négation des principes fondamentaux de la libre administration des communes, puisqu'ils lui permettent d'imposer seul la création, la modification de périmètres ou la fusion de communautés. Plusieurs dispositifs sont créés. Une procédure de fusion de communes donnant naissance à une unique collectivité territoriale la "commune nouvelle" est instituée. Les communes en faisant partie verront leurs prérogatives réduites à celles des arrondissements de Paris, Lyon et Marseille. Pour accélérer le processus, une "carotte" financière est prévue sous la forme d'une dotation bonifiée. Une autre catégorie créée est la "métropole", qui comprendra au moins 450000 habitants et qui aura des compétences considérables, relevant actuellement des communes, des départements et des régions (collèges et lycées par exemple). Le conseil municipal n'aura plus à gérer que l'action sociale et les attributions du maire se réduiront à l'État-civil. La métropole se substituera aux communes pour la perception des impôts locaux et recevra la dotation qu'elle sera chargée de répartir. Une forme atténuée de ces métropoles est aussi créée, appelée "Pôle métropolitain", fondée à partir de communautés dont l'une a plus de 200 000 habitants. Le but est clairement de pousser à la métropolisation de tout le territoire au détriment des communes et des départements. Bien d'autres dispositions extrêmement graves sont prévues, en particulier sur l'élection des futurs conseils communautaires mais nous ne pouvons pas entrer dans le détail ce soir. Reste la question essentielle : que faire ?

En 2001, la majorité du conseil municipal avait décidé d'utiliser la loi Chevènement. On nous avait dit à l'époque qu'en créant une communauté de communes, en transférant le plus de compétences possible et en instituant la Taxe professionnelle unique, on allait recevoir des dotations supplémentaires et que l'opération ne pouvait être que bénéfique. J'ai au sein du conseil municipal, et avec d'autres dans divers documents publics, exprimé mon désaccord. Nous voyons ce qui arrive aujourd'hui. Le regroupement a bien eu lieu, la TPU va être supprimée et les dotations réduites. Alors allons-nous recommencer ? Allons-nous dire, sous prétexte qu'il y a quelques carottes dont il faudrait tirer parti au plus vite pour éviter qu'elles n'aillent chez les autres, qu'il vaut mieux devancer les mesures du gouvernement que se les faire imposer, qu'il y a toujours moyen avec un peu de ruse de s'insérer dans des plans réactionnaires pour tirer les marrons du feu ? Allons-nous chercher à accompagner le mieux possible ces plans que nous dénonçons ?

A cet égard, il y a de quoi être inquiet lorsqu'on lit dans une série d'articles en pleine page publiés par la presse locale, que des rencontres ont eu lieu – selon les reportages dans un parfait consensus gauche-droite - entre trois présidents de communes de Meurthe-et-Moselle, (dont le maire de Jarny), le maire de Metz et le président de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole. L'objectif de ces réunions étant, et les deux responsables mosellans n'en font pas mystère, de préparer la création d'une métropole Metz-Thionville-Briey (dans le cadre du rapport Balladur-Mauroy) et ceci avant même que les projets de lois ne soient publiés ? Pourquoi cette précipitation à devancer les plans du gouvernement qu'on dit rejeter par ailleurs ? Les métropoles, on sait en quoi elles consistent, est-ce dans cette voie que le maire de Jarny entend s'engager ? Une clarification est nécessaire.

C'est vrai, les temps sont durs. Serions-nous vraiment condamnés à choisir le moindre mal, à augmenter le taux des impôts locaux, (mais comment en pleine période de chômage, de coupes sombres dans la sécurité sociale, exiger encore d'autres sacrifices de la population ?), ou à renoncer aux services publics, ou à passer sous les fourches caudines des mesures antidémocratiques du gouvernement ? S'agirait-il d'ailleurs d'un choix ? Le résultat ne serait-il pas toujours le même ? Faire payer la population et la livrer aux appétits des grands groupes financiers et des multinationales ? L'heure n'est-elle pas au rassemblement uni de la population et des élus pour le rejet de ces mesures scélérates, de la suppression de la taxe professionnelle et du projet de réforme territoriale ? Le maire vient d'annoncer qu'il alerterait la population. C'est une initiative légitime. Préparons-nous à la prolonger. »

Pierre MARCHE remarque que les incertitudes liées au financement de la CCJ lui promettent un avenir difficile.

Il revient sur l'aquapôle et rappelle que le lot Carrelage a été attribué, après négociation, à la société RONZAT pour un montant de 740 371.53 €. Il constate que les travaux ont été exécutés avec plus d'un an de retard et se demande pourquoi ce lot n'a pas fait l'objet d'une procédure normale ouverte à la concurrence. Il dit que le groupe Jarny Gagnant souhaiterait connaître les raisons et savoir de combien le prix objectif initial a été dépassé.

Par ailleurs, il souligne que rien n'est mentionné au sujet du magasin Bricomarché alors que celui-ci entraîne des risques liés à la livraison, au stockage et à la manutention. Il demande quelles mesures sont envisagées.

Enfin, il relève que le rapport ne traite pas du besoin d'un hôtel dans le Jarnisy alors que ce manque nuit fortement à l'attractivité du secteur. Il trouve cela « très regrettable ».

Il estime que le rapport d'activités fait état de projets « pour le moins atypiques » et que ce problème n'a pas été traité à la hauteur des enjeux qu'il engendre.

Il précise qu'il faut rester humble car le Jarnisy a besoin d'un hôtel correct avec restauration et non d'un centre de congrès.

En ce qui concerne la question liée à l'aquapôle, le maire répond qu'un document avait déjà été distribué à ce sujet en juin dernier. Il propose de le transmettre au groupe Jarny Gagnant car il contient tous les éléments.

Au sujet de l'hôtel, le maire explique qu'une étude commerciale et économique est en cours. Un comité de pilotage présentera prochainement un diagnostic et des propositions concrètes.

Corinne SCHILLE s'excuse et quitte la salle.

Le maire répond à Christian MINARY au sujet de l'article de presse concernant la visite du maire de Metz et du président de la communauté d'agglomération Metz-Métropole (CA2M) à Jarny.

Il précise que dans un premier temps, le président de la CA2M a invité les représentants de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, du Pays de Briey, de Jarny et d'autres communautés à se rencontrer car il estime qu'ils sont tous concernés par l'aire urbaine de Metz, étant donné que les habitants circulent quotidiennement entre Metz et ces communes. Il explique qu'il a ensuite rendu l'invitation et a convié Monsieur Gros, Maire de Metz et Monsieur Bohl, Président de la CA2M, à venir découvrir un territoire qu'ils connaissent peu afin d'échanger sur un certain nombre de problématiques telles que le transport, la santé, l'économie, l'habitat, la culture, etc.

Le maire constate cependant que l'article de presse traitait uniquement de la métropole bien que divers thèmes aient été abordés durant la visite et notamment celui de la restructuration des sites militaires car cela concerne Jarny et ses environs.

Le maire rappelle qu'il est défavorable à l'augmentation des impôts et que la majorité des membres du conseil communautaire est contre la taxe additionnelle mais que la décision n'est pas encore prise. Il rappelle également qu'il veut garantir le service public à moindre coût.

Il ajoute qu'il trouve dommage que les élus ne travaillent pas avec les territoires voisins car les habitants, eux, se déplacent facilement.

Christian MINARY répond qu'il ne souhaite pas éviter tous contacts avec les élus de Metz et des environs mais il estime que les intentions de Monsieur GROS, et celles d'autres élus mosellans, sont clairement situées dans le cadre de la métropole Balladur.

Il rappelle que de lourdes menaces pèsent sur l'existence des communes et que le transport avait déjà été utilisé par le précédent maire de Metz comme moyen de pression pour l'intégration des communes dans la CA2M.

Le maire répète qu'il veut garantir la qualité du service public et que par conséquent il travaille sur toutes les pistes.

Olivier TRITZ intervient au sujet de l'Aquapôle. Il explique que le rapport annuel est présenté en octobre 2009 mais qu'il porte uniquement sur l'exercice 2008.

Il informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré l'avocat de la communauté de communes au sujet de l'Aquapôle afin d'effectuer un point sur la situation.

L'expertise est toujours en cours et elle ne sera pas terminée avant 1 ou 2 ans dans le meilleur des cas. Olivier TRITZ dit qu'elle sera en mesure de pointer la défaillance du maître d'œuvre. Il espère que cette histoire sera bouclée pour la fin du mandat.

Il remarque que le maître d'ouvrage a su prendre des décisions et notamment l'attribution du lot carrelage suite à une procédure d'appel d'offres. Il ajoute que l'engouement des administrés pour cet équipement témoigne de l'importance de ces décisions.

En ce qui concerne le magasin Bricomarché, Olivier TRITZ indique que tous les éléments de réponse à cette question se trouvent dans le compte-rendu de la commission « Aménagement du territoire et Développement durable » du 23 septembre 2009. Toutefois, il rappelle brièvement que le projet du magasin Intermarché est directement lié à l'évolution du magasin Bricomarché. Il précise que le permis de construire Intermarché est en cours d'instruction et que le local situé en face, ancien local Pneus Lorrains, et le parking du magasin Intermarché actuel, serviront pour le transfert des matériaux « lourds » de Bricomarché.

Au sujet de la CCJ, Olivier TRITZ rappelle qu'une commission liée aux éventuels nouveaux transferts a été créée. Il reconnaît que l'Espace Gérard Philippe a fait l'objet d'un transfert à la communauté de communes mais qu'il reste une charge pour la ville de Jarny. Il assure que ce type de transfert ne se reproduira plus jamais et que pour toute réflexion sur un prochain transfert, la question de charge de centralité sera prise en considération.

Il évoque l'actualité nationale et dit qu'on assiste à une « recentralisation » des pouvoirs. Il souligne que le rôle du préfet sera déterminant dans l'avenir car dès 2012 il pourra imposer des fusions aux intercommunalités.

Par ailleurs, il parle du projet de loi qui vise, dans l'un de ses articles, à prévoir la répartition des sièges en fonction de la réglementation et non plus en fonction de ce qui a été prévu par les statuts.

Pierre MARCHE demande si un projet d'hôtel existe.

Le maire répond qu'il existe plusieurs pistes mais que la crise retarde leurs décisions.

Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport.

7- Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères – Rapport annuel du président – Exercice 2008

Olivier TRITZ présente le rapport annuel du SIRTOM pour l'exercice 2008 qui a été joint à la note de synthèse.

Christian MINARY remarque que le volume de la collecte des végétaux a baissé par rapport à 2007. Il demande si cela n'est pas lié au changement de périodicité du ramassage.

Olivier TRITZ répond que la production des déchets a été moins importante à cause des conditions météorologiques.

Alain GRASSELLI suggère de recenser les ménages qui ne font pas de déchets verts afin de constater l'évolution.

Il constate que les foyers font attention à acheter des produits qui contiennent moins d'emballages.

Olivier TRITZ rappelle que depuis le mois de juin 2008 la collecte sélective est effectuée en régie. Il indique qu'ils ont constaté une diminution du volume de 9 tonnes entre 2007 et 2008.

Christian MINARY indique qu'une économie de 100 000 € par an relative à la gestion de la collecte en régie avait été assurée et demande ce qu'il en est.

Olivier TRITZ répond que cela se vérifiera pour l'année 2009.

Christian MINARY intervient au sujet de la déchetterie BARISIEN. Il signale que l'organisation actuelle est dangereuse à cause de l'absence de parcours et des bennes dans lesquelles il faut jeter certains matériaux.

Olivier TRITZ conclut en annonçant que le coût par habitant place le syndicat dans la fourchette basse au niveau de la région.

Il précise qu'une étude a été lancée au sujet du mode de financement et qu'avant la moitié du mandat le comité syndical prendra une décision.

Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport.

Olivier TRITZ s'excuse et quitte la salle.

8- Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy – Rapport annuel du président – Exercice 2008

Hervé BARBIER effectue une présentation du rapport annuel qui a été joint à la note de synthèse.

Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport.

9- Service public de l'assainissement syndical géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy – Rapport annuel du délégataire – Exercice 2008

Hervé Barbier indique que le rapport annuel du délégataire a été joint à la note de synthèse et qu'il contient des informations identiques au précédent rapport. Par ailleurs, il s'attache à préciser qu'au niveau du compte d'exploitation annuel, le prestataire fait apparaître, comme l'an dernier, un résultat négatif.

Pierre MARCHE dit qu'il aurait souhaité connaître les résultats de l'audit et les choix qui ont été proposés.

Hervé BARBIER explique que le comité syndical du SIAJ a fait le choix, suite à la réalisation d'une étude d'avenir, de lancer une nouvelle délégation de service public pour une durée de 4 ans. Cette durée doit permettre de réfléchir sur des solutions en régie.

Messieurs GRASSELLI et MINARY indiquent qu'ils souhaitent pouvoir disposer des résultats de l'étude réalisée pour le SIAJ. Hervé BARBIER s'engage à transmettre les documents.

Pour finir, le maire informe les membres du conseil municipal que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse réclame à la Ville la somme de 66 000 € au titre de la redevance pollution (différence

entre le volume estimé et le volume réel). Il assure que la loi ayant été modifiée, cette situation ne pourra heureusement pas se reproduire.

Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport.

10- Syndicat des Communes Riveraines de l'Orne – Rapport du président – Exercice 2008

Jean-Paul OLIVIER présente le rapport d'activité qui a été joint à la note de synthèse.
Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport.

11- Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Bassin de Briey – Rapport de l'élu référent

Fatma-Zohra OUABED revient sur les différentes assemblées générales qui ont eu lieu au cours de l'année 2009 :

« Le 25 février 2009, un bilan des activités du syndicat a été effectué et son avenir a été évoqué.

Il s'agit de l'année de la reprise de la compétence totale des transports par le Conseil Général sur le territoire de Lunéville et de Briey car le département veut centraliser ses compétences sur un même territoire. Donc le syndicat intercommunal va disparaître et le conseil général sera représenté par un agent territorial dès la rentrée 2009.

Dans le cadre de la dissolution du syndicat, se posait la question de l'utilisation des fonds restants sur le compte du syndicat de transports.

Monsieur PATARD a proposé de reverser l'argent aux communes membres, au prorata du nombre d'habitants.

Finalement, lors de l'assemblée générale du 17 juin 2009 la dissolution du SITSB, qui avait été créé en 1960 et regroupait 77 communes dont 77 600 habitants a été prononcée.

Désormais, des permanences sont assurées à Homécourt (tous les lundis de 13h30 à 15h30 et tous les vendredis de 9h à 11h30 pour Jarny) et une centrale téléphonique est mise à disposition.

La dissolution du syndicat a pris effet le 1^{er} septembre 2009. Il est prévu qu'un nouveau syndicat soit créé pour les communes de Conflans, Labry, Briey, Homécourt, Trieux, Tucquenieux, Landres, Piennes, Joudreville.

Chaque commune a dû délibérer pour valider la dissolution du syndicat et se prononcer sur l'affectation de son actif. A savoir qu'il reste, à ce jour, la somme de 218 600 € en excédent.

Il a également été proposé de reverser la moitié aux 77 communes membres et de conserver l'autre moitié pour le nouveau syndicat mais les avis étaient partagés donc la question n'a pas été tranchée.

Lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2009, à laquelle étaient présents Monsieur Lafond et Monsieur Minary, il a été remarqué que de nombreux élèves ne rentraient pas dans le cadre de la charte des transports scolaires du syndicat mais qu'ils bénéficiaient tout de même d'une dérogation. Par conséquent, il a été proposé de garantir pour cette année le transport de ces élèves afin de ne pas perturber l'organisation des établissements scolaires. Pour cela, le conseil général demande que ce coût (environ 250 000 €) soit financé par l'excédent de fonctionnement du syndicat de transports.

A savoir, que le conseil général n'a pas versé sa part de subvention pour l'année 2008.

En conclusion, il a été décidé que la répartition se fera au profit des communes adhérentes, au prorata du nombre d'habitants, dès que le compte de gestion et le compte administratif auront été votés en février 2010. »

12- Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité de l'arrondissement de Briey-Longwy – Rapport de l'élu référent

Patrick BREVI présente le S.I.S.C.O.D.E.L.B. :

« Il a été constitué en 1994. Ce syndicat comptabilise près de 130 communes, soit 160 000 habitants environ. Il y a un représentant par collectivité.

En 1998, le Syndicat Départemental d'Electricité est créé. Il en est le principal adhérent. En Meurthe et Moselle, 95 % des collectivités locales (plus de 500 communes) sont adhérentes au SDE 54. Depuis la création du SDE 54, en 1998, la plupart des compétences du S.I.S.C.O.D.E.L.B. lui a été transféré.

L'association des maires à Laxou accueille le siège du syndicat.

Le fonctionnement du S.I.S.C.O.D.E.L.B. est assuré par une redevance nommée R1 qui lui verse le SDE 54 (de 35 à 40 000 € suivant les années).

Le S.I.S.C.O.D.E.L.B., quant à lui, reverse intégralement une redevance nommée R2 à une cinquantaine de collectivités qui en font la demande (près de 450 000 € par an).

Ces subventions, à hauteur de 40 %, sont versées au titre de la participation aux travaux de dissimulation des réseaux d'électricité et de l'ensemble des réseaux aériens (France Télécom, Télédistribution,...) par mise en façade ou par enfouissement. L'objectif étant que dans 25 ans tous les postes de transformation Haute Tension/Basse Tension aient disparu.

Rappel des subventions obtenues par la Ville de Jarny :

- 2004 : 1 400.08 €

- 2005 : 2 159.83 €

- 2006 : pas de travaux concernés par la subvention

- 2007 : 2 610.70 €

- 2008 : 7 367.96 €

- 2009 : 12 161.00 €

Ces subventions sont versées sans contrepartie financière car les collectivités ne versent aucune cotisation au S.I.S.C.O.D.E.L.B. »

13- Syndicat Intercommunal – SIVU du Joli Bois – Rapport de l'élu référent

Jean-Paul OLIVIER présente l'activité du SIVU.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 2 décembre 2009

Le Maire,
Jacky ZANARDO